

**OPTIMISATION FISCALE**  
**CREDIT D'IMPOT METIERS D'ART (C.I.M.A.)**

**P R E A M B U L E**

Spécialisé en optimisation des prélèvements obligatoires, le Cabinet A2E CONSULTANTS dispose d'une spécialisation liée à la fiscalité des crédits d'impôt en faveur des métiers d'art (ainsi que, plus généralement, des crédits d'impôt).

Si votre entreprise entre dans le cadre du dispositif réglementaire d'aide aux métiers d'art, notre Cabinet vous propose son accompagnement par une étude personnalisée, détaillée et autofinancée.

**E N Q U O I C O N S I S T E L E C R E D I T D ' I M P O T ?**

De façon simplifiée, les entreprises éligibles sont les suivantes :

- les entreprises dont les charges de personnel afférentes aux salariés qui exercent un des métiers d'art représentent au moins 30% de la masse salariale totale,
- les entreprises industrielles des secteurs de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie, de la lunetterie, des arts de la table, du jouet, de la facture instrumentale (luthier par exemple) et de l'ameublement,
- les entreprises portant le label "Entreprise du patrimoine vivant".
- les entreprises œuvrant dans le domaine de la restauration du patrimoine :

Le crédit d'impôt est égal à un pourcentage, variable, des dépenses exposées au cours de l'année relatives aux :

- salaires et charges sociales afférents aux salariés directement affectés à la création d'ouvrages réalisés en un seul exemplaire ou en petite série.
- dotations aux amortissements des immobilisations créées ou acquises à l'état neuf directement affectées à la création des ouvrages réalisés en petite série ;
- frais de dépôt des dessins et modèles relatifs à ces ouvrages ;
- frais de défense des dessins, des modèles, dans la limite de 60 000 € par an ;
- dépenses liées à l'élaboration des ouvrages confiés à des stylistes ou bureaux de style externes.

## NOS SOLUTIONS POUR VOTRE ENTREPRISE

Le crédit d'impôt métiers d'art, bien que simple dans son principe, requiert une extrême précision dans son utilisation.

En effet, il exige une analyse fine et équilibrée de l'ensemble de vos dépenses éligibles au crédit d'impôt en respectant strictement les contraintes de la réglementation fiscale.

Avant l'introduction de toute demande auprès de l'administration fiscale, faire appel au cabinet A2E CONSULTANTS c'est :

- bénéficier de **l'expérience et de la spécialisation de nos experts fiscalistes**
- bénéficier d'une **étude détaillée et personnalisée** du dispositif applicable à votre entreprise comprenant :
  - la vérification et la justification des montants de vos dépenses éligibles
  - la sécurisation juridique de votre dossier contre le risque de reprise fiscale
  - la prise en charge de l'ensemble des procédures et démarches nécessaires.
  - La rédaction et le suivi des demandes
  - l'engagement sur les résultats.

Par ailleurs, nos honoraires de résultats incluent tous les émoluments des tiers diligentés, à notre initiative, pour les besoins de nos missions (cabinets d'avocats, experts techniques, ou autres) et tous les frais de déplacement, de secrétariat, de documentation...

## DEROULEMENT D'UNE MISSION TYPE

1. Signature de la convention de mission
2. Collecte des documents nécessaires à l'étude
3. Etude qui se déroule au Cabinet, et si nécessaire dans l'entreprise, dans un délai de 4 à 12 semaines selon la complexité des dossiers
4. Rédaction et suivi par nos soins des demandes de crédit d'impôt

---

**Véritable partenaire, nos interventions sont fondées sur deux principes intangibles :**

1. La recherche de solutions spécifiquement adaptées à votre entreprise
2. La rémunération uniquement liée au résultat obtenu. (pas d'acompte, pas de frais de dossier)

---

SOU MIS AU SECRET PROFESSIONNEL, AUCUNE INFORMATION ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE OU COMMERCIALE N'EST DIVULGUEE A UN TIERS

---

---

Formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 46103 75 auprès du Préfet de Région Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

A 2 E C O N S U L T A N T S S A S  
23-25 rue Jean Jacques Rousseau 75001 PARIS  
SIRET : 498 330 950 000 11 - NAF : 7022Z  
Web : [www.a2e-consultants.fr](http://www.a2e-consultants.fr) – Email : [contact@a2e-consultants.fr](mailto:contact@a2e-consultants.fr)